

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1355**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur Dessin métré assisté par ordinateur (Fiche incomplète)

Nouvel intitulé : Dessinateur projeteur en DAO-MAO

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment
(FCMB) Anglet

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur FCMB ANGLET, Directeur FCMB
Anglet

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du -Technicien Supérieur Dessin Métré assisté par Ordinateur- comporte 5 activités principales : - l'installation d'un poste informatique des périphériques de base des systèmes d'exploitation,

- l'utilisation de traitement de texte et tableur,
- la production de documents graphiques en 2D - 3D, la conception d'un rendu d'une image (logiciel généraliste),
- la production de documents graphiques en 2D - 3D, la conception d'un rendu d'une image (logiciel conception bâtiment),
- la production d'une bibliothèque étude de prix et création d'un devis.

Les capacités attendues et attestées renvoient à 5 points ; le titulaire du diplôme doit être capable : - de connaître le matériel, les différents composants, les systèmes et logiciels, leur méthode d'installation,

- de gérer, produire, modifier, mettre en forme tous types de pièces écrites,
- d'installer un logiciel, d'exécuter un dessin en 2D et 3D, d'effectuer la sortie papier,
- d'appliquer des structures, des couleurs et des lumières permettant l'optimisation du rendu sur un logiciel conception bâtiment,
- d'effectuer les commandes permettant la conception d'une bibliothèque, l'exécution d'un métré quantitatif, estimatif et devis.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 4 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

10 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

[http://fcmb.anglet@wanadoo.fr](mailto:fcmb.anglet@wanadoo.fr)

Lieu(x) de certification :

FEDERATION COMPAGNONNIQUE DES METIERS DU BATIMENT (FCMB) ANGLET Avenue de Montbrun - 64600 Anglet

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification suivante : Dessinateur projeteur en DAO-MAO